



Les Palestiniens de Bagdad seront-ils transférés au Kurdistan ?

Par [Oussama Mahdi](#)

Mondialisation.ca, 16 février 2007

[Le Courrier international](#) 16 février 2007

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#)

Analyses: [IRAK](#), [LA PALESTINE](#)

Depuis la chute de Saddam Hussein, la communauté palestinienne présente en Irak vit dans la peur des attentats et des enlèvements. Le site arabe [Elaph](#) révèle que le président palestinien a dépêché un émissaire à Bagdad pour étudier avec les autorités irakiennes un projet de transfert de cette population vers le Kurdistan irakien.

Le président palestinien Mahmoud Abbas a envoyé l'un de ses proches pour qu'il s'entretienne avec le président du gouvernement autonome du Kurdistan irakien, Massoud Barzani, sur l'éventuel transfert vers le Kurdistan des Palestiniens vivant en Irak. Il s'agit de [l'homme de la sécurité] Jibril Rajoub, qui a passé trois jours à Bagdad avant de se rendre à Erbil [capitale actuelle du Kurdistan irakien] pour y rencontrer Barzani.

Le problème des Palestiniens d'Irak est sérieux. Ils étaient 34 000 avant la chute de Saddam Hussein, mais leur nombre a chuté à 22 000 en raison des nombreux départs. Ils vivent en effet sous la menace d'attentats, qui prennent un caractère systématique, notamment à Bagdad. Les milices [chiites] leur reprochent d'avoir été fidèles à l'ancien régime de Saddam Hussein, et il est probable que leur mauvaise réputation soit aggravée par les manifestations probaasistes qui se déroulent de temps en temps à Gaza et en Cisjordanie. Encore récemment, huit d'entre eux ont été tués, ce qui porte le nombre de morts à 151 depuis trois ans dans cette communauté. Quinze autres ont disparu, probablement enlevés, et cinquante-neuf sont emprisonnés dans les prisons américaines et irakiennes du pays. Des représentants de leur communauté s'étaient déjà adressés à des autorités religieuses chiites et sunnites afin de leur demander d'intervenir pour assurer leur sécurité, ainsi qu'à la Ligue arabe afin de faciliter leur départ d'Irak.

Leur transfert vers le Kurdistan irakien, plus calme que le reste du pays, serait une autre façon d'assurer leur sécurité. Selon une source irakienne, les entretiens ont porté sur les moyens de sécuriser leurs lieux d'habitation et de leur offrir du travail. Il faut noter que l'économie du Kurdistan est florissante, avec un essor immobilier et l'afflux de nombreux étudiants dans les universités de la région. Ce transfert vers le Kurdistan serait un choix facultatif pour les Palestiniens, et, d'ailleurs, les autorités irakiennes ont évoqué la possibilité d'accorder des aides à ceux des Palestiniens qui voudraient s'installer dans des endroits sûrs. De son côté, le ministère irakien des Réfugiés a rappelé que la décision du transfert de la communauté palestinienne vers le nord de l'Irak était un ancien projet qui avait été évoqué pour la première fois au début de la guerre.

Le président irakien, [le Kurde] Jalal Talabani, avait informé Rajoub de son accord de principe sur un tel transfert des Palestiniens de Bagdad vers le Kurdistan. Rajoub a également rencontré le ministre irakien des Affaires étrangères, [le Kurde] Hoshyar Zebari,

et a évoqué avec lui les « relations fraternelles entre l'Irak et la Palestine, la situation de la communauté palestinienne en Irak et les évolutions politiques et sécuritaires ». Selon Zebari, le fait que ce voyage se fasse précisément en ce moment constitue un message important à l'attention des autres Arabes. Zebari a insisté sur l'importance de l'accord régissant la présence de « frères palestiniens » et a affirmé que le gouvernement irakien était mû par le sentiment d'un « devoir moral et national » envers eux et n'exigerait d'aucun autre pays arabe de les accueillir.

Oussama Mahdi, Elaph (Londres)

La source originale de cet article est [Le Courrier international](#)
Copyright © [Oussama Mahdi](#), [Le Courrier international](#), 2007

Articles Par : [Oussama Mahdi](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca